

Direction générale des entreprises

Service du tourisme, du commerce, de l'artisanat et des services

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE
ET DES FINANCES

**Décision d'attribution du label « entreprise du patrimoine vivant »
(renouvellement)**

Le ministre de l'économie et des finances,

Vu la loi n° 2005-882 du 2 août 2005 en faveur des petites et moyennes entreprises, notamment son article 23;

Vu le décret n° 2006-595 du 23 mai 2006 modifié relatif à l'attribution du label « entreprise du patrimoine vivant »;

Vu l'arrêté du 26 mai 2006 modifié relatif à la procédure d'attribution du label « entreprise du patrimoine vivant »;

Vu l'avis de la Commission nationale des entreprises du patrimoine vivant en date du 28 septembre 2017,

Décide:

Article 1^{er}

Le label « entreprise du patrimoine vivant » est décerné aux entreprises suivantes:

Dossier 2017-4050: Asselin.

Dossier 2017-4064: Ateliers Perrault et Frères.

Dossier 2017-4080: La poterie du Mesnil de Bavent.

Dossier 2017-4089: SNCP.

Dossier 2017-4137: Bougeard Michel.

Dossier 2017-4087: Denis Mallejac SARL.

Dossier 2017-4095: Les métiers du plâtre.

Dossier 2017-4065: SAS Rouveure Marquez.

Dossier 2017-4085: Dunod Mallier SARL.

Dossier 2017-4098: VitrailFrance.

Dossier 2017-4135: Ateliers EMG.

Dossier 2017-4101: La Cornue.

Dossier 2017-4128: Daum.

Dossier 2017-4070: Raffin et Associés archetiers.

Dossier 2017-4068: Les billards Bréton.

Dossier 2017-4008: France Cartes.

Dossier 2017-4109: Jeujura CEJ.

Dossier 2017-4076: SARL Pyrénées dorure découpe.

Dossier 2017-4154: Chantier naval Pasqui.

Dossier 2017-4197: Atelier Prométhée.

Dossier 2017-4066: IMAGE - Isaac Mobilier Agencement Edition.

Dossier 2017-4071: Literie Brissay-Châtre – Cardelaine.

Dossier 2017-4074: Ateliers A².

Dossier 2017-4120: Ebénisterie Pierre Jousot et Fils.

Dossier 2017-4084: Lum'Art.

Dossier 2017-4083: Santons Marcel Carbonel.

Dossier 2017-4132: Jourdant et Fils.

Dossier 2017-4201 : CTN Industrie.
Dossier 2017-4097 : Pignat SAS.
Dossier 2017-4072 : Guyard, Chesneau et Cie.
Dossier 2017-4117 : Champagne Bollinger.
Dossier 2017-4122 : Cointreau.
Dossier 2017-4139 : Les Eaux de Vie J. et M. Lehmann.
Dossier 2017-4181 : Distillerie du Val de Ville SE F. Meyer.
Dossier 2017-4172 : Denoix.
Dossier 2017-4082 : Yves Combes.
Dossier 2017-4111 : Teyssier Salaisons.
Dossier 2017-4116 : Dragées Reynaud.
Dossier 2017-4096 : Despinoy SARL.
Dossier 2017-4051 : Laboratoires Abia.
Dossier 2017-4104 : Jeva-Rondinaud.
Dossier 2017-4022 : Société Rivalin.
Dossier 2017-4108 : Hervé Brunelle.
Dossier 2017-4136 : Léonard Fashion.
Dossier 2017-4081 : Camps de Luca.

Article 2

Le directeur général des entreprises est chargé de l'exécution de la présente décision, qui sera publiée au *Bulletin officiel* de l'administration centrale des ministères économiques et financiers.

Fait le 9 novembre 2017.

Pour le ministre et par délégation :
Le directeur général des entreprises,
P. FAURE